

Grand Poitiers Communauté urbaine

De quoi s'occupe Grand Poitiers ?

La Communauté urbaine doit gérer sur son territoire des **compétences**, regroupées selon 7 domaines.

La mise en application sur le territoire de ces compétences peut être différente en fonction des communes : celles-ci gardent une certaine **autonomie** sur de nombreux domaines.



Le développement et aménagement économique, social et culture

- Zone d'activités et développement économique
- Equipement d'intérêts communautaires sportifs, socio-culturels et culturels
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (Seulement à Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoit, Vouneuil-sous-Biard)
- Equipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Seulement à Beaumont, Bignoux, Bonnes, Celle-Lévescault, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Jardres, Jaunay-Clan, Jazeneuil, La-Chapelle-Moulière, La Puye, Lavoux, Liniers, Lusignan, Marigny-Brizay, Pouillé, Rouillé, Saint-Cyr, St-Georges-les-Baillargeaux, St-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radegonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Auxaumont, Tercé)
- Développement numérique du territoire et infrastructures de télécommunication
- Actions et équipements pour le développement du tourisme
- Animation et sauvegarde du patrimoine
- Réseau de circuits de randonnée communautaires.



L'aménagement de l'espace communautaire

- Transport urbains et non urbains
- Voirie
- Parcs et aires de stationnement
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Plan local d'urbanisme (PLU)
- Plan de déplacement urbain
- Opérations d'aménagement d'intérêt communautaire (Seulement à Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard)
- Constitution de réserves foncières



L'équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Aide au logement social
- Résorption de l'habitat insalubre (Seulement à Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard)



La politique de la ville

- Dispositif d'insertion économique et sociale
- Prévention de la délinquance



Les services d'intérêt collectif

(Seulement à Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Ligugé, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoit, Vouneuil-sous-Biard)

- Eau et assainissement
- Participation aux services d'incendie et de secours
- Contribution à la transition énergétique
- Réseau de chaleur et de froid
- Concession de distribution publique d'électricité et de gaz
- Infrastructure de charge de véhicules électriques



La protection de l'environnement et du cadre de vie

- Qualité de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Collecte et traitement des déchets
- Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Préservation de la biodiversité et valorisation du patrimoine naturel.



L'aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

De plus, la Communauté urbaine a repris le 1er janvier 2017 toutes les autres compétences exercées par les 5 intercommunalités (actions sociales, activités culturelles et sportives...) sur leur ancien périmètre. La Communauté urbaine a un délai maximum de 2 ans pour décider si elle conserve ces compétences et, dans ce cas, elle devra les étendre à l'ensemble de la communauté ou bien si elle les restitue aux communes ou à des groupes de communes.

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi